

SÉANCE DU 24 AVRIL 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre du mois d'avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 18 avril 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON (*arrivée en cours de séance*) – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : S. FICCA a donné pouvoir à B. PÉCHON
J. GALÉRA a donné pouvoir à M. VANNEL
G. PIOT a donné pouvoir à J. TISSOT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY
Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 23 mars 2023
- Délibérations
 - Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
 - Organisation du marché place de la Poste
 - Paiement des factures de cantine-garderie par prélèvement automatique
- Divers
 - Croix du château d'Illins
 - Élections sénatoriales
 - Calendrier des réunions du conseil municipal
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 23 MARS 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230424-01

ADHÉSION CAUE (présenté par C. Veillard)

Il est proposé d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) (adhésion de 200 € maximum). Cela permettra de bénéficier d'un accompagnement de 5 jours sur des projets sur des bâtiments communaux (d'éventuelles journées supplémentaires sont facturées 200 € chacune).

L'accompagnement sera demandé dans le cadre des projets d'aménagement d'une extension de la Maison des Associations.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 15 – abstention : 2 – contre : 0).

Les délibérations concernant la création du marché place de la Poste sont reportées à une séance ultérieure, des retouches sont à faire. Le règlement de marché quant à lui a été validé par le syndicat des marchés de France.

DÉLIBÉRATION N° 20230424-02

PAIEMENT DES FACTURES CANTINE-GARDERIE PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (présenté par O. Laurent)

Afin d'offrir un nouveau mode de paiement aux familles (suite à de nombreuses demandes), il est proposé de mettre en place un paiement par prélèvement automatique des factures de cantine-garderie pour les familles qui le souhaitent. En annexe de cette délibération, un contrat est présenté qui sera signé entre la mairie et les familles. Le dispositif sera mis en place à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONNES DIVERSES

CROIX DU CHÂTEAU D'ILLINS (présenté par J. Lepré)

Une très grande croix était implantée sur un terrain privé au château d'Illins. Elle a été démontée et mise au sol par le propriétaire. En l'absence d'intérêt du diocèse pour la récupérer, un particulier a finalement été la chercher. Ce dernier suggère qu'elle pourrait être installée dans le nouveau cimetière. J. Tissot mentionne qu'il conviendrait tout d'abord de la remettre en état.

Le conseil est consulté sur cette proposition (*17 votants / pour : 0 – abstention : 7 – contre : 10*).

ÉLECTIONS SÉNATORIALES (présenté par O. Laurent)

Le sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans (mandats de 6 ans). Les élections sénatoriales ont lieu cette année le dimanche 24 septembre dans la moitié des départements de France dont l'Isère. Il s'agit d'un scrutin indirect. Dans ce cadre, ce sont des délégués élus du conseil municipal qui iront voter à Grenoble le 24 septembre. L'élection des délégués de conseils municipaux se fait dans toutes les communes concernées le vendredi 9 juin (date imposée à l'échelle nationale). Pour notre commune, 5 délégués et 3 suppléants sont à élire au travers d'un scrutin proportionnel de liste. Chaque liste doit comporter au moins 2 noms, au plus 8 et respecter l'alternance de genres. Elles doivent être déposées auprès du maire avant la séance du 9 juin.

[20h35 arrivée d'Isabelle PILLON]

CALENDRIER RÉUNIONS CONSEIL MUNICIPAL (présenté par O. Laurent)

Afin de s'adapter aux élections sénatoriales qui imposent une réunion du conseil municipal le 9 juin 2023, le nouveau calendrier ci-dessous est proposé pour les séances organisées d'ici l'été :

- la réunion du 1^{er} juin est annulée ;
- conseil municipal le **vendredi 9 juin à 19h** ;
- conseil municipal le jeudi 6 juillet à 20h.

OUVERTURE D'INTERMARCHÉ LE DIMANCHE (présenté par S. Idé)

Le conseil est consulté concernant une demande d'Intermarché à ouvrir en journée complète les dimanches 24 et 31 décembre 2023. Avis favorable (18 votants / pour : 15 – abstention : 2 – contre : 1).

INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (présenté par J. Tissot)

Vienne Condrieu Agglomération souhaite implanter un nouveau point d'apport volontaire aérien pour la collecte des déchets au carrefour de la rue Neuve et du chemin de l'Oie. La proposition implique la suppression d'une place de stationnement. L'impact en termes de bruit et de propreté autour des silos est à évaluer. Les points enterrés sont réservés aux cœurs de villages. Les emplacements actuels de points d'apport volontaire n'ont pas de riverains. Les silos y ont déjà été doublés.

Avis défavorable (18 votants / pour : 1 – abstention : 11 – contre : 6).

CABINET D'INFIRMIÈRE (présenté par J. Lepré)

Nous sommes sollicités par les infirmières du cabinet de Villette qui vont reprendre le fonds existant suite à un départ à la retraite. Afin de pouvoir recevoir des patients, elles recherchent un local plus adapté (accès PMR, etc.) que leur local actuel. La question de leur louer le local contigu à la mairie qui accueillait les dentistes est évoquée. Il convient de les rencontrer pour évoquer ce qui pourrait être mis en place dans l'attente d'une installation plus pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le maire,



Le secrétaire,

